



Délégation Provence et Corse



Centre National de Primatologie (CNP)

Présentation du projet

13/03/2025

1. Genèse du projet

L'utilisation de singes en recherche biologique et médicale est une nécessité absolue pour comprendre certains mécanismes complexes du vivant et développer des traitements innovants pour l'Homme. Les singes ne sont utilisés dans les programmes de recherche que si aucune alternative n'existe et qu'aucune autre espèce animale ne peut être utilisée. Ils représentent une part minime (0,18%) des animaux utilisés à des fins scientifiques et médicales en France. Ils jouent toutefois un rôle essentiel. De nombreuses découvertes majeures ont été rendues possibles grâce à l'utilisation de singes comme le vaccin contre la poliomyélite, des traitements contre le VIH, la stimulation cérébrale profonde utilisée dans la maladie de Parkinson, ou plus récemment le développement de neuroprothèses permettant à des patients paraplégiques de remarcher. Le développement de l'immunothérapie, qui révolutionne le traitement des cancers, ne peut aujourd'hui se concevoir sans utilisation préalable de singes dans les phases pré-cliniques.

En France, et plus généralement en Europe, l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques est encadrée par une réglementation très stricte (directive 2010/63) fondée sur la règle des 3R¹. Les établissements de recherche sont inspectés régulièrement par les services vétérinaires de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP). Pour les animaleries qui hébergent des singes, les contrôles sont a minima annuels et la plupart du temps inopinés. L'utilisation des grands singes (chimpanzés, gorilles, orang-outang, gibbons...) est interdite en Europe. La capture d'animaux sauvages est également totalement interdite. Seuls les singes nés en élevage, de parents eux même nés en élevage, peuvent être utilisés en recherche.

Les enjeux sanitaires et scientifiques de l'utilisation des singes en recherche concernent le développement de nouvelles thérapies, la réactivité aux crises sanitaires et les processus de validations toxicologiques. Avec plus de cinquante équipes de recherche dans les domaines de l'immunologie, des maladies infectieuses et des neurosciences, la France est un acteur majeur de ce secteur. Elle est dotée d'infrastructures de tout premier ordre comme l'IDMIT, le MIRCen (Fontenay-aux-Roses) et le Laboratoire P4 Jean Mérieux (Lyon). La recherche scientifique française est toutefois fragilisée par les compétitions internationales et une monopolisation étrangère de l'élevage de singes.

Actuellement, la France importe des singes depuis l'étranger et plus particulièrement depuis l'Asie et l'Ile Maurice². Or, depuis plusieurs années, au vu des remontées de la communauté scientifique, d'importantes et récurrentes difficultés en la matière ont été identifiées³. Ces problématiques sont liées à plusieurs facteurs dont :

- Une demande accrue et une offre réduite à l'international engendrant une hausse significative des prix. La Chine, qui était l'un des principaux exportateurs de singes, a arrêté complètement ses exportations durant la crise du Covid19 pour donner la priorité à ses propres structures de recherche. Malgré la fin de l'urgence sanitaire, il est peu probable qu'elle exporte à nouveau massivement des singes car sa stratégie est désormais de concentrer sur son sol la recherche ayant trait aux singes. Dans cette optique, elle a notamment procédé ces dernières années à la création de plusieurs centres de recherche à proximité de ses centres d'élevage.
- Une réglementation européenne, dans laquelle le bien-être animal est au cœur, mais qui n'est pas partagée par les pays extra-européens comme les Etats-Unis ou la Chine qui n'ont pas une réglementation aussi protectrice. Ces asymétries de réglementation sont susceptibles d'entraîner une moindre compétitivité des acteurs européens. Par exemple, en Europe, la réglementation impose que les animaux utilisés dans des programmes de recherche soient issus d'animaux eux-mêmes nés en captivité. D'autres pays, comme les Etats-Unis peuvent, quant à eux, utiliser des animaux qui sont issus d'animaux prélevés dans la nature.
- Un manque de visibilité sur les conditions d'élevage des singes à l'étranger (hors Europe). Une bonne connaissance de l'état sanitaire et du statut génétique des animaux est un élément important pour renforcer la qualité des expérimentations et réduire le nombre d'animaux nécessaire.

¹ Remplacer (utiliser des méthodes alternatives dès que possible), Réduire (utiliser le nombre minimum d'animaux quand ils sont indispensables), Raffiner (optimiser les conditions d'expérimentation et d'hébergement pour un bien-être maximum des animaux).

² En Europe, seuls la Grande Bretagne et les Pays-Bas sont actuellement autonomes mais sans capacité excédentaire. L'Allemagne a mis en place dernièrement des programmes pour le devenir à court terme mais elle est en difficulté actuellement.

³ Par exemple, lors de la crise du Covid-19, l'IDMIT, au front de la réponse sanitaire française, a connu une pénurie dès mars 2020.

Les difficultés rencontrées aujourd'hui ne sont pas uniquement conjoncturelles mais bien structurelles. Afin de gagner en indépendance, l'Etat a décidé, dans le cadre du plan d'investissement « France 2030 », d'augmenter significativement la capacité d'élevage nationale de singes. Pour ce faire, il est prévu la création de nouvelles installations pouvant accueillir environ 2 000 singes. Compte tenu des installations déjà existantes dont il gère l'exploitation et de son expérience dans le domaine de l'élevage de singes, c'est le CNRS⁴ et plus particulièrement la Station de Primatologie (SdP) qui ont été retenus pour mener à bien ce projet sur le site Rousset (13087).

La Station de Primatologie

La SdP est une unité d'appui et de recherche (UAR) du CNRS. Créée en 1978, elle est implantée depuis cette date sur le site Rousset. Elle dispose d'une capacité d'accueil d'environ 600 animaux et héberge actuellement plusieurs espèces de singes (babouins olive et de Guinée, macaques rhésus, saïmiri et marmousets)⁵. Elle est l'une des plus importantes structures en Europe entièrement consacrée aux singes⁶. Elle a pour vocation d'être :

- Un éleveur d'animaux ;
- Un centre de référence (formations et audits in-situ ou ex-situ) ;
- Un support au développement scientifique (espaces de travail et plateformes dédiés à la recherche). Le site Rousset accueille une dizaine d'équipes de recherche françaises et internationales. Des études sur les compétences comportementales, cognitives et sociales des singes y sont réalisées. Plusieurs études biomédicales, non-invasives, sont également effectuées sur place, en immunologie, parasitologie, nutrition, imagerie, cardiologie et métabolisme.

2. Contexte du projet

2.1. Contexte sociétal, environnemental et archéologique

2.1.1. Utilisation d'animaux à des fins expérimentales

En France, l'opinion publique semble aujourd'hui acquise à la cause animale tout en étant soucieuse du progrès médical et peu informée sur les modalités pratiques de l'expérimentation animale⁷.

Une majorité de Français admet en effet mal connaître le sujet, oscillant entre méfiance et reconnaissance du rôle de la recherche animale dans les progrès médicaux. 48 % des Français considèrent ainsi l'expérimentation animale comme un « *mal nécessaire* », assumant très majoritairement ne pas savoir quelles espèces sont concernées (62%) ni pourquoi et dans quelles conditions ces recherches sont menées (74%).

Une majorité de Français considère que le recours aux animaux dans la recherche est particulièrement justifié lorsqu'il contribue à mieux soigner et traiter les maladies animales (71%), lorsqu'il n'y a pas d'autres solutions pour faire avancer la recherche médicale (69%) ou encore quand l'objectif est de trouver de nouveaux traitements contre des maladies que l'on ne sait pas soigner aujourd'hui (67%).

⁴ Bien qu'à l'heure actuelle la maîtrise d'ouvrage soit portée par le CNRS, le projet du CNP a été monté en concertation avec les différents établissements publics de recherche français (CEA, INSERM...) et partenaires académiques (SILABE, BioSimia, CELPHEDIA...).

⁵ La SdP a disposé par le passé d'une capacité d'accueil de près de 800 singes. Ce nombre a été réduit afin de faciliter la gestion des colonies dans les locaux disponibles.

⁶ En Europe, outre la SdP, il existe deux autres grands centres de primatologie que sont le Deutsches Primatenzentrum (DPZ) en Allemagne et le Biomedical Primate Research Centre (BPRC) aux Pays-Bas. Le Royaume-Uni dispose également une capacité d'élevage significative de singes mais qui est répartie entre plusieurs structures (University of Manchester, University of Bristol, University of Oxford...).

⁷ « Les français et la recherche animale », Enquête IPSOS pour le Gircor conduite sur un échantillon de 1 000 personnes représentatif de la population française âgée de 16 ans et plus, du 18 septembre au 21 septembre 2023.

Un quart des Français estime que les singes sont fréquemment utilisés en recherche, alors qu'ils représentent moins de 0,2 % de tous les animaux utilisés. 30 % des Français, estiment cependant que l'utilisation des animaux dans la recherche biologique et médicale est inutile et injustifiable, et 25% que des méthodes alternatives pourraient répondre à tous les défis de la biologie et de la médecine.

70% des Français font confiance aux chercheurs pour utiliser chaque fois que cela est possible des méthodes alternatives qui ne font pas appel à l'utilisation des animaux. Leur confiance dans les scientifiques pour respecter la réglementation et les règles éthiques est majoritaire (57%, stable depuis 2021). Ils ont aussi confiance en eux pour limiter les expériences sur les animaux quand cela est possible (54%, +11 pts depuis 2015).

2.1.2. Préservation des milieux naturels

Bordé sur toute sa frontière Sud par un cours d'eau, le site Rousset est fortement marqué par une topographie complexe et une couverture végétale prononcée. Ces qualités paysagères avérées contribuent directement à la qualité de vie offerte aux singes élevés sur place tout en constituant un chaînon à part entière des trames vertes et bleues du Pays d'Aix.

En outre, le site Rousset offre potentiellement un espace favorable au développement de l'écosystème local qui est marqué notamment par la présence d'un site Natura 2000 situé à 5 km plus au Nord (Montagne Sainte-Victoire). Afin de caractériser plus précisément ce potentiel, un inventaire de la faune et de la flore du site Rousset a été lancé en avril 2024 et devrait s'achever en avril 2025. Les premiers résultats de cette étude ont permis d'identifier la présence de certaines espèces d'animaux protégés ou de plantes favorables à l'accueil d'animaux protégés. Toutefois, les aires d'implantation ou d'évolution de ces espèces sont localisées soit en dehors des espaces constructibles du site Rousset (ripisylves), soit en des points bien précis (arbres remarquables par exemple).

2.1.3. Sauvegarde du patrimoine archéologique

Même si le site Rousset ne se trouve pas dans une Zone de Présomption de Prescription d'Archéologique (ZPPA), il est implanté à proximité de plusieurs sites (Les Dames, Defarges et Moulin de l'Arc) ayant fait l'objet de découvertes archéologiques significatives (Paléolithique, Néolithique et Age de bronze). Dans une démarche d'anticipation, le CNRS s'est rapproché de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Cette dernière a prescrit la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive qui sera à réaliser préalablement aux travaux.

2.2. Contexte géographique

Le site Rousset est localisé sur la commune de Rousset-sur-Arc (13790) dans le département des Bouches-du-Rhône (13). Il se trouve à 42 km du centre-ville de Marseille, à 21 km de celui d'Aix-en-Provence ainsi qu'à 3 km de celui de Rousset sur-Arc et de sa zone industrielle.

Le site Rousset est implanté sur la rive droite de la vallée de l'Arc, dans la zone de piémont au Sud de la barre du Cengle. Il se trouve dans une aire constituée principalement d'exploitations agricoles. Les habitations les plus proches⁸ se situent, l'une à l'extrémité Nord-Ouest du site Rousset, les deux autres à son extrémité Sud-Est, de l'autre côté du vallon de la Groule qui se jette dans l'Arc.

⁸ Les habitations les plus proches se situent à une distance (entre bâti) comprise entre 270 m et 310 m.

Le site est bordé :

- Au Nord et à l'Est, par l'autoroute A8, l'aire d'autoroute de la Sainte-Victoire, la route départementale D56 (route des quatre tours) et la déchetterie de Rousset en activité depuis 1998 ;
- Au Sud et à l'Ouest, par le fleuve de l'Arc et une zone boisée.

Composé de 14 parcelles, le site Rousset dispose d'une surface foncière de 169 619 m². Seuls les terrains situés au Nord-Ouest sont aujourd'hui déjà urbanisés. Ils accueillent 27 bâtiments représentant une Surface de Plancher (SP)⁹ de près de 6 199 m². Les installations actuelles de la SdP ont été construites principalement en deux phases, l'une dans les années 1970, l'autre au début des années 2000.

Le site Rousset se caractérise par une topographie relativement marquée. Ces reliefs sont liés notamment à une déclivité générale orientée du Nord vers le Sud et à la présence d'une butte marquant une séparation entre la partie centrale et la partie Sud-Est. Le point haut du site Rousset se trouve à une altitude de 114 m NGF et son point bas à une altitude de 94 m NGF.

Le site Rousset se caractérise également par un environnement paysager prégnant. En dehors des espaces urbanisés, les parties Nord-Ouest et centrale sont en grande partie recouvertes d'arbres de hautes tiges dont une majorité de conifères (pins) au Nord, et une majorité de feuillus (chênes et peupliers) au Sud. La partie Sud-Est présente, quant à elle, une couverture végétale moins importante (sauf en bordure de l'Arc) constituée principalement d'arbustes.



⁹ Dont 2 737 m² de parcs et volières extérieures comptabilisés dans la SP.

2.3. Contexte administratif

Compte tenu de la spécificité du projet du CNP, le CNRS a effectué en 2024 un travail de pré-cadrage avec les services de la Préfecture des Bouches-du-Rhône pour définir avec le plus de précision possible son contexte administratif. Cette démarche a permis d'identifier plusieurs procédures dans lesquelles cette opération est susceptible de devoir s'inscrire. Certaines d'entre elles restent encore à fiabiliser en fonction notamment de l'avancement des études de conception et de l'obtention de données plus fines.

2.4. Contexte opérationnel

2.4.1. Périmètre du projet

Bien que le site Rousset dispose actuellement d'une réserve foncière importante sur sa partie Sud-Est, il a été décidé de ne déployer les nouvelles installations du CNP que sur les terrains des parties centrales et Nord-Ouest où sont implantés les installations existantes. Ce choix a été motivé notamment par une volonté de :

- Limiter l'imperméabilisation des sols ;
- Favoriser la proximité entre les nouvelles installations et les installations existantes ;
- Eloigner les hébergements des singes des nuisances générées par la déchetterie voisine (bruit, poussière, vue...).

Les bâtiments existants « Tertiaire recherche », « Animaleries 1-2 » et « Animalerie 3 » seront conservés et ne sont pas compris dans le périmètre de l'opération du CNP. Le bâtiment existant « Biomédical » sera également conservé mais il est intégré au périmètre de l'opération du CNP. Les installations d'assainissement non-collectif du site pourraient être conservées dans la mesure où elles répondent aux besoins fonctionnels et aux exigences techniques de l'opération du CNP. Les autres bâtiments, intégrés au périmètre de l'opération du CNP, seront démolis car ils sont vétustes, amiantés, inadaptés et donc aujourd'hui pour la plupart inoccupés¹⁰.

2.4.2. Intervention en site occupé

L'opération du CNP sera réalisée en site occupé, dans une enceinte sécurisée et soumise à des contraintes d'accès. Aucune personne (y compris les personnels du chantier) n'accède aujourd'hui au site Rousset sans y avoir préalablement et expressément été autorisée par la direction de la SdP.

Le site existant accueille des animaux sensibles au bruit et à la poussière. Toutes les mesures seront prises pour réduire au maximum les impacts sur les singes des nuisances générées par le chantier. Les singes présents sur site seront hébergés dans des zones exclues du périmètre de l'opération du CNP. Les activités de zootechnie (y compris les soins) se poursuivront tout au long du chantier avec le moins de perturbation possible.

3. Structuration du projet

3.1. Objectifs transverses

Afin de répondre aux enjeux que représente l'élevage de singes pour les structures de la recherche académiques françaises ayant recours à ces animaux tout en tenant compte des préoccupations sociétales en lien avec ce sujet, des objectifs ambitieux ont été fixés dans le cadre du projet du CNP qui visent principalement à :

¹⁰ Les bâtiments à démolir représentent environ 2 806 m² de SP.

- Garantir à la recherche académique française une autonomie d'élevage en singes et un recours optimisé aux animaux en adéquation avec la règle des 3R ;
- Offrir aux singes les meilleures conditions de vie possibles, en allant au-delà des normes réglementaires européennes déjà très exigeantes, et en développant, avec le soutien d'éthologues et de vétérinaires, des programmes d'enrichissement du milieu de vie basés sur les besoins et les attentes des animaux ;
- Doter le site de dispositifs renforcés en matière de sécurité et de sûreté permettant une gestion efficace des risques inhérents aux activités (blessure, collision, contamination...) ou au contexte (feu de forêt, inondation, intrusion...) particulièrement sensibles ;
- Offrir aux personnels des conditions de travail attractives qui permettent notamment une prise en charge optimales des tâches les plus répétitives et les plus pénibles liées principalement aux activités de zootechnie ;
- Réduire les impacts environnementaux (eau, énergie, déchets...) de l'élevage de singes (toute proportion gardée avec les autres types d'élevage) tout en dotant le site d'installations qui s'insèrent de manière respectueuse dans leur environnement ;
- Mettre en place des installations dont les coûts d'exploitation et de maintenance seront limités autant que possible et maîtrisés sur le long terme sans dégradation de leur qualité.

Le bien-être animal

Le bien-être animal est un enjeu majeur du projet du CNP. Il imprègne fortement la conception et l'exploitation des futures installations à travers notamment :

- L'accès continu (24h/24) pour chaque singe à une loge intérieure (chauffée et climatisée) et une volière extérieure ;
- Le dimensionnement des espaces d'hébergement sur la base de ratios supérieurs aux normes ;
- La mise en place de substrats au sol dans les espaces d'hébergement ;
- La mise en place d'une grande variété d'enrichissements (structures, balançoires, piscines, tablettes murales...) dans les loges intérieures et les volières extérieures...

3.2. Organisation projetée

La création du CNP repose sur un projet immobilier « intégratif », c'est-à-dire qu'il regroupe l'ensemble des installations nécessaires à son fonctionnement. Seront donc implantés sur le site Rousset, outre les locaux dédiés à l'hébergement des singes, les locaux dédiés aux fonctions supports (logistique, soins, administration...) ainsi que les aménagements extérieurs (stationnement, aire de livraison...) et les installations techniques associées notamment celles liées à la sécurité (vidéo surveillance, clôture...), à l'hygiène (traitement des eaux usées et pluviales...) et aux énergies (production de chaud et de froid...).

A noter que la conception des espaces d'hébergement de singes se fera en accord voire au-delà des plus hauts standards européens en matière de bien-être animal à travers notamment l'aménagement de volières extérieures auxquelles les singes pourront accéder en continu afin d'améliorer la qualité et la diversité des enrichissements. Ces espaces, bien que considérés comme des aménagements extérieurs, sont comptabilisés dans la surface de plancher.